

AFFAIRE N°17 - Réalisation d'une piste "SOL TOUT TEMPS" au Stade de CHAMP FLEURI - approbation du dossier technique et du marché passé avec la S.I.R. et l'entreprise TARTAN.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 13 décembre 1977, vous avez adopté à l'unanimité le projet d'aménagement d'une piste "SOL TOUT TEMPS" au Stade de la REDOUTE.

Or, cette réalisation, qui ne peut s'effectuer qu'en dehors de la saison des pluies, c'est à dire en pleine période de championnat de foot-ball et des compétitions d'athlétisme, nécessitait compte tenu du délai d'exécution des travaux, la fermeture non seulement du terrain de foot-ball principal, mais également celle de la seule piste d'athlétisme valable à SAINT.DENIS.

D'autre part, l'incertitude qui pèse sur le statut foncier de la Redoute peut inciter à une certaine prudence quant aux investissements susceptibles d'y être réalisés.

Une réflexion complémentaire a donc été menée au terme de laquelle la solution la plus satisfaisante semble être une implantation à CHAMP FLEURI.

En effet, situé en plein centre de la Ville, à proximité immédiate de nombreux établissements scolaires et du futur C.R.E.P.S., ce complexe dispose de trois gymnases et de terrains de grands jeux, qui pourraient servir d'assiette à cette piste synthétique, sans qu'il soit besoin d'apporter au projet initial des modifications importantes.

Ainsi complété par des installations d'athlétisme de grande qualité, CHAMP FLEURI formera à terme un ensemble homogène, susceptible d'accueillir dans les meilleures conditions, pratiquement toutes les disciplines sportives, en plein cœur de la ville et à proximité immédiate d'une très grosse cité scolaire.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le transfert de cette piste synthétique du Stade de la Redoute au Stade de CHAMP FLEURI et d'approuver les dossiers techniques correspondant à cette nouvelle implantation ainsi que les marchés à passer avec la SOCIETE INDUSTRIELLE ROUTIERE et l'entreprise TARTAN.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. NANDO - Je voudrais connaître l'emplacement exact de cette piste.

LE MAIRE - C'est sur le dernier terrain construit. Il y en a trois à Champ Fleuri. Cette solution n'a pas été retenue avant parce qu'il y avait des compétitions d'athlétisme à la Redoute. Tout le monde, la Direction de la Jeunesse et des Sports, en premier a tenu le raisonnement suivant : "Puisque la Redoute n'a pas la vocation d'être un stade de grands jeux, alors nous allons le spécialiser dans l'athlétisme. Voilà la première idée.

Dr GERARD - Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, la somme de 3 250 000 Frs était engagée pour la construction de cette piste à la Redoute. Le fait de changer le projet ne risque-t-il pas d'entraîner quelque chose au point de vue financement ?

LE MAIRE - Non, il y a du plus et du moins, mais cela doit se stabiliser. Voici ce qui nous a amené à faire cette section. En principe, les travaux auraient dû être faits maintenant. Or, actuellement, nous sommes dans la phase cruciale du championnat de foot-ball. De nombreuses rencontres sportives auraient été gênées par la construction de ce stade. C'est pourquoi nous avons décidé qu'il faudrait le construire en mars ou en avril.

Mais dans la mesure où nous différons l'exécution des travaux, nous pouvons également changer d'endôit. et prendre tout notre temps.

Cette solution permet de garder libre le stade de la Redoute pour l'entraînement pendant la construction de l'autre stade. Par ailleurs, quand ce stade sera construit, nous aurons aussi la Redoute comme stade secondaire d'athlétisme.

M. LICHARDY - Est-ce que les vestiaires et les tribunes sont prévus ?

LE MAIRE - Les vestiaires seront prévus dans le Gymnase. Il y a déjà trois gymnases qui sont déjà construits à côté.

M. LICHARDY - Oui. Mais ce n'est pas fonctionnel pour l'athlétisme.

LE MAIRE - Un terrain de sport se fait peu à peu.

M. LICHARDY - Les jeux de l'Océan Indien vont se dérouler sur cette piste ?

LE MAIRE - Si la Ligue en décide ainsi.

M. LICHARDY - Il n'y aura pas de gradins pour les spectateurs à ce moment là!

LE MAIRE - Nous construirons des gradins à l'occasion des jeux. Nous l'avons déjà fait pour la venue des cascadeurs. Le principal, c'est d'avoir un complexe qui s'amorce.

Quand tout sera fini, il y aura le CREPS qui aura ses vestiaires. Lorsqu'il y aura les trois gymnases à côté, l'ensemble de ces terrains formera un complexe d'athlétisme qui sera quand même très important. Au départ, il n'y avait pas de gradins sur ce stade.

Dr GERARD Gilbert - Monsieur le Maire, est-ce que l'étude a été suffisamment bien menée pour la construction de gradins ? Est-ce qu'on ne va pas changer d'avis plus tard ?

LE MAIRE - Non, c'est un terrain qui remonte à une étude ancienne.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Vu ADOPTE A L'UNANIMITE.

St-Denis, le 8 septembre 1978

Maire

Secrétaire Général

signé: Patrice MAGNIER

ou copie certifiée conforme

le Directeur des Finances et des Collectivités Locales

le Chef de Bureau Délégué

J. LACOSTE.